

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

JURY DU CONCOURS PRIX TONY GARNIER  
CONCOURS D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE URBAINE

PRIX 2023 - 2° DEGRE

Séance du 18 Janvier 2023

Membres du Jury présents

Jean-Noël CARPENTIER  
Natalia IZARET-TIMANTSEVA  
Charles LAMBERT  
Wladimir MITROFANOFF  
Emmanuel REDOUTEY  
Jean-Claude RIGUET  
Bertrand DE TOURTIER Président

Membres du Jury excusés

Rodo TISNADO  
Bertrand WARNIER

DECISIONS DU JURY

Le Jury du Prix Tony GARNIER 2023 a auditionné la présentation des programmes et des propositions d'études des 5 candidats retenus après l'examen des dossiers de candidature évalués lors de la séance du 1° Degré du 15 Décembre 2022.

A l'issue des entretiens sur ces programmes et les intentions de projets et en fonction de la qualité des sujets en puissance par rapport aux critères d'évaluation définis au 1° Degré,

- . pertinence et actualité du thème d'étude générale
- . contenu et argumentation du programme
- . précision de la délimitation de l'intervention
- . qualité de la communication sur la problématique proposée

les 3 meilleures propositions d'étude et de projet ont été retenues pour le 3° Degré, conformément au règlement du concours.

### CANDIDATS NON RETENUS

Malgré la pertinence et l'actualité des questions urbaines étudiées les deux candidatures suivantes ne sont pas retenues pour le 3<sup>o</sup> Degré du concours.

**Marine SAURA** - Arch. DE. ENSA Marseille  
Hyères en fleurs. Revaloriser la plaine horticole  
Etude générale des risques d'incendie, de submersion et d'inondation, ainsi que de protection, de restructuration et de remembrement. Enjeux et stratégie de reconstitution territoriale.

**Cat Tien THAI NGUYEN** - Arch. Ing. DE. INSA Strasbourg  
Réhabilitons le pavillonnaire  
Le Chêne Brulé à Cercottes, lotissement péri-urbain de l'agglomération d'Orléans.  
Etude d'une démarche coopérative de renouvellement urbain des habitats uniformisés et de faible densité. Projet de recomposition généralisable d'un sous ensemble du lotissement.

### CANDIDATS RETENUS POUR LE 3<sup>o</sup> DEGRE FINAL DU 30 MARS 2023

Pour les candidats admis à présenter le projet définitif en vue de l'attribution du Prix Tony GARNIER, le Jury a précisé contractuellement en séance les limites de chaque étude et les prestations à effectuer.

**Mathieu INIESTA** - Arch. DE. ENSA Paris Belleville  
Collioure. Territoire de reconquête  
Recomposition paysagère, sentiers de découverte et réhabilitation des forts.  
L'étude propose d'élaborer les orientations d'urbanisme du massif montagneux qui encadre le village touristique, de promouvoir cette requalification autour d'une ligne de sentiers d'accès aux forts militaires à reconvertir.  
Le territoire naturel en friche des anciennes exploitations agricoles et viticoles est coupé de l'agglomération par les infrastructures routière et ferroviaire du front de mer et enclos, sur les hauteurs, par les ouvrages de grande déviation de la D 914. Il doit être revitalisé et articulé autour de parcours touristiques, d'équipements d'exposition et d'orientation, d'accès et de stationnement, notamment entre les pôles emblématiques des forts et les limites péri-urbaines.  
Il est souhaitable de compléter la configuration de ce sentier par une description comparative plus détaillée des états et qualités de chaque partie du site, ainsi que du statut réglementaire d'urbanisme des territoires concernés.  
Le projet plus précis de reconversion du fort Dugommier et de ses abords devrait être étudié du point de vue des conditions de réalisation: moyens, acteurs et opérateurs, cahier des charges et documents cadres de la mise en oeuvre, récit des effets d'un plan d'ensemble paysager et culturel pour cet espace en déshérence, qui pourrait élargir les conditions d'accueil touristique de masse de Collioure.

**Emma SCIEUX** - Arch. DE. INSA Strasbourg

Le havre de Rèneville-sur-mer

La mer monte. Recentrer le territoire

L'étude thématique des conséquences de la montée des eaux des océans concerne un village du littoral menacé du Cotentin. Elle a testé cinq secteurs types des scénarios d'interventions possibles.

Le projet exposera le dispositif progressif d'ensemble envisagé pour le grand territoire de l'estuaire, notamment à partir de la densification des hameaux actuels sur les hauteurs. Il nécessitera l'application d'une stratégie temporelle de réorganisation des modalités d'urbanisation et des types de relations à recréer.

Parmi les sites vulnérables identifiés, l'hypothèse de stratégie générale de réorganisation urbaine et sociale retenue sera appliquée sur deux secteurs agglomérés, les plus préoccupants,

. les abords du centre bourg, proches du rivage, à déconstruire, recentrer et réemployer,

. l'urbanisation diffuse du hameau portuaire d'entrée du havre et sa remontée sur les coteaux, avec une organisation plus urbaine.

Il sera nécessaire de développer la problématique humaine et économique du déplacement des habitats et des constructions, ainsi que les contraintes que les pouvoirs publics devront gérer pour justifier cette hypothèse de déplacement, par rapport à d'autres solutions techniques éventuelles.

L'analyse du statut et des formes de l'urbanisation actuelle sera précisée en vue de fonder une méthodologie de réorganisation communale et d'élaborer les dispositions contractuelles d'urbanisme pour y parvenir.

**Léa MALGA** - Arch. DE. ENSA Paris Belleville

La Porte contemporaine

Territoire transfrontalier de l'agglomération Franco-Suisse de Bâle

Un nouveau symbole transfrontalier à concevoir. Le choix de cette intercommunalité particulière est engagé sur l'actualité des difficultés de gestion des villes limites des pays européens. Il conduit à la nécessité d'un projet thématique et opérationnel sur les infrastructures de franchissement, notamment sur et autour du site de la plate-forme douanière de Saint Louis.

La dimension humaine et sociologique particulière de la rupture de charge des transporteurs en transit franco-suisse sera replacée contextuellement dans la question globale de l'urbanisation transfrontalière, compte tenu des effets quantitatifs des contraintes de trafic générées par la multiplicité des tracés de passage.

Pour tendre vers l'amélioration de l'image de la porte transfrontalière il sera nécessaire d'élargir le territoire de seuil urbain pour théoriser sur la contradiction symbolique entre clôture et mobilités; également pour faire évoluer les quartiers environnant la plate-forme ( aménagements et retombées économiques attendues de l'intervention ).

L'étude des moyens et des outils opérationnels de la transformation des espaces urbains devrait montrer le passage d'un projet architectural à une vision d'urbanisme généralisable à d'autres situations comparables.

## PRESTATIONS COMMUNES AUX CANDIDATS DU 3° DEGRE FINAL

Il est rappelé que le Prix Tony GARNIER évalue un projet dont le programme, négocié avec le Jury, prolonge une étude antérieure et la développe sur un secteur urbain clairement délimité, pour apporter une solution, une stratégie d'aménagement et les moyens de réaliser une réponse à une question urbaine d'actualité.

Une démarche est donc nécessaire entre le travail antérieur présenté et la prestation correspondant au Prix d'urbanisme. A partir de l'exercice précédent et de la précision de la problématique d'actualité traitée, quelle réponse peut être développée pour une solution formelle, des moyens de mise en oeuvre et une stratégie d'intervention opérationnelle ( scénarios, modes opératoires et conditions de réalisation ).

### 1. Le projet comportera

- Un rapport de présentation illustré ( format A4 ) avec nom et adresse. Note d'analyse détaillée du site d'étude et de son contexte. Explication du programme et de la justification de son évolution par rapport aux contraintes urbaines et architecturales. Description du montage opérationnel et de l'ordonnement de l'aménagement.
- Le projet: 2 (à 3) panneaux (rigides) au maximum, format A0, synthétisant l'ensemble des objectifs, propositions et interventions. Tous les éléments complémentaires nécessaires à la compréhension seront présentés sur feuilles d'album sur table, ou par vidéo-projection ( clé Usb ou matériel à vérifier avant le début de la séance ).

### 2. En vue de la publication et de la diffusion des résultats du Prix

Il est demandé aux candidats de remettre lors de la séance un document (abstract) de format A4 de deux pages maximum présentant de manière synthétique et visuelle le résumé de la proposition et l'illustration principale du projet ( le document comportera le titre de l'étude, le nom et l'adresse des auteurs, ainsi que quelques notes ou légendes significatives ). ( fiche de presse )

## ORDRE DE PASAGE DU JURY DU 3° DEGRE

**Judi 30 Mars 2023, après-midi**

Lieu: Académie d'architecture. 9 place des Vosges. 75004 Paris  
Porche d'entrée: sonner interphone Académie, tableau du bas  
Porte vitrée de gauche sur cour, code 68 A 74  
Grande salle. Attente 1° étage, dans la galerie.

- 13h - Installation du Jury ( lunch )
- 14h - Mathieu INIESTA
- 15h - Emma SCIEUX
- 16h - Léa MALGA
- 17h - Délibération du Jury

Paris, le 24 Janvier 2023  
B. DE TOURTIER